

# CYCLE 2 EN MUSIQUE

A partir de la rentrée 2020, l'organisation du cycle 2 en musique change. Les élèves devront s'inscrire aux cours suivants :

- Cours d'instruments (45mn)
- Cours de pratique collective (orchestre, ensemble, etc.)
- Cours de formation musicale : ce cours se fera essentiellement à distance avec des moments en présentiel.

**Que choisir et pour quel instrument ?** (les horaires sont dans le Doc'Infos page 2)

**Pour les classes de violon, alto et violoncelle :**

- Orchestre à cordes junior en année 1 et 2 du cycle 2
- Orchestre de chambre (à partir de la 3<sup>ème</sup> année du cycle 2)
- Ensemble de jazz (à partir de la 3<sup>ème</sup> année du cycle 2)
- Atelier création (à partir du début du cycle 2)

**Pour la classe de guitare :**

- Ensemble de guitare (à partir du début du 2<sup>ème</sup> cycle)
- Orchestre à cordes junior
- Atelier création (à partir du début du cycle 2)

**Pour les classes de clarinette, flûte traversière, saxophone, cor, trompette, tuba/trombone :**

- Harmonie junior en année 1 et 2 du cycle 2
- Harmonie municipale de Wissembourg : à partir de la 3<sup>ème</sup> année du cycle 2
- Ensemble de jazz (partir de la 3<sup>ème</sup> année du cycle 2)
- Ensemble de flûte traversière (uniquement pour la flûte traversière)
- Atelier création (à partir du début du cycle 2)

**Pour les classes de piano :**

- Piano collectif (à partir du début du 2<sup>ème</sup> cycle)
- Orchestre à cordes junior pour les années 1 et 2 du cycle 2
- Harmonie junior pour les années 1 et 2 du cycle 2
- Ensemble de jazz (partir de la 3<sup>ème</sup> année du cycle 2)
- Atelier création (à partir du début du cycle 2)

**Pour la classe de percussion :**

- Ensemble de percussion (à partir du début du 2<sup>ème</sup> cycle)
- Harmonie junior pour les années 1 et 2 du cycle 2
- Harmonie municipale de Wissembourg : à partir de la 3<sup>ème</sup> année du cycle 2
- Ensemble de jazz (partir de la 3<sup>ème</sup> année du cycle 2)
- Atelier création (à partir du début du cycle 2)

**Pour la Formation Musicale**

Ce cours se fera à distance avec des obligations de venir à certains moments en présentiel.

3 créneaux au choix :

**Lundi de 18h à 19h ou mardi de 18h à 19h ou mercredi de 17h30 à 18h30**

**Les élèves devront obligatoirement venir en présentiel la 1<sup>ère</sup> semaine de rentrée à partir du 14 septembre**